

## REGLEMENT DES ATELIERS : SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

### Prise en charge des élèves :

- Les élèves sont pris en charge par leur professeur dès la première sonnerie.
- Ils se mettent en tenue d'hygiène ou de cadre de vie sous la surveillance de leur professeur.
- Les élèves restent sous la responsabilité du professeur jusqu'à la sonnerie de fin de cours.
- Les élèves ne sont pas autorisés à quitter les ateliers de travaux pratiques, sauf cas particulier sous responsabilité du professeur.

### Sécurité et exigences de la profession :

- A partir de la 2<sup>ème</sup> semaine après la rentrée, seuls les élèves en tenue de travail correcte seront admis dans les ateliers.
- Pour être en tenue correcte pour le **secteur sanitaire**, l'élève doit porter la tenue suivante :
  - \* tunique d'hygiène portée sur un tee-shirt manches courtes.
  - \* pantalon d'hygiène.
  - \* chaussures médicales blanches (ballerines blanches).
  - \* montre, bracelet, bague, seront interdits (règle de sécurité).
- Pour être en tenue correcte pour le secteur "**cadre de vie**", l'élève doit porter la tenue suivante :
  - \* blouse longue "cadre de vie" portée sur un tee-shirt à manches courtes pour les filles.
  - \* tunique + pantalon "cadre de vie", portée sur un tee-shirt à manches courtes pour les garçons.
  - \* chaussures fermées anti-dérapantes.
  - \* montre, bracelet, bague seront interdits (règle de sécurité).

### Remarques particulières :

- Les filles auront **l'ensemble des cheveux** maintenus et rassemblés (prévoir barrette, élastique, pinces, ...). Le maquillage et les boucles d'oreilles seront discrets, les ongles seront courts et le vernis à ongle interdit.
- Les fantaisies dans la coupe de cheveux des garçons ne seront pas acceptées.
- **Les piercings et écarteurs seront strictement interdits** pour les filles et les garçons.

- Le vocabulaire et le langage seront adaptés à la situation professionnelle et aux personnes.

**Le port des tenues professionnelles n'est pas autorisé en dehors de l'enceinte du lycée, par souci de respect des règles d'hygiène (en particulier pendant les récréations).**

**En cas de non-respect de ces règles, les élèves pourront être refusés en travaux professionnels après étude des raisons invoquées.**